

**Procès-verbal de l'Assemblée Annuelle des actionnaires tenue le mardi 13 mai 2014
au siège social, avenue Louise 130A à 1050 Bruxelles**

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Dominique Moorkens.

BUREAU

Monsieur le Président désigne en qualité de Secrétaire :

- Monsieur Etienne Janne

L'Assemblée appelle aux fonctions de Scrutateurs :

- Monsieur Michel Limelette
- Monsieur Kristoff Van Houte

L'Assemblée constate la présence des administrateurs suivants :

- Monsieur Dominique Moorkens
- Monsieur Bernard de Gerlache de Gomery
- Monsieur Philippe Croonenberghs
- Monsieur Christophe Evers

Ceux-ci complètent, de droit, le bureau.

PricewaterhouseCoopers SCRL, Commissaire, représenté par Monsieur Alexis Van Bavel, est également présent.

VALIDITE ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites conformément à la loi, dans les journaux suivants :

Le Moniteur belge	du 11 avril 2014
L'Echo	du 11 avril 2014
De Tijd	du 11 avril 2014

La convocation a été également publiée sur le site Internet le 11 avril 2014.

Les extraits justificatifs sont déposés sur le bureau et sont paraphés par les scrutateurs. Des lettres missives ont, en outre, été envoyées aux actionnaires en nom, aux administrateurs et au commissaire le 11 avril 2014; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

D. Van Oosterwijck

[Signature]

[Signature]

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 32 des statuts prescrivant :

- L'enregistrement des actions dématérialisées auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation le 29 avril 2014 à 24 heures et qui aura émis une attestation constatant cet enregistrement au plus tard le 7 mai 2014.
- L'enregistrement des actions nominatives dans le registre des actionnaires le 29 avril 2014 à 24 heures et qui aura fait connaître par écrit son intention d'y assister avant le 7 mai 2014.

Sont présents ou représentés les 16 actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance et annexée au présent procès-verbal avec les originaux des procurations y mentionnées.

Selon cette liste des présences, 2.396.108 actions sont présentes ou représentées sur les 3.189.330 actions représentatives du capital social ayant pouvoir de vote.

Chaque action donne droit à une voix.

Il est pris part au vote pour un total de 2.396.108 voix.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

Tous les faits exposés par le Président et le Secrétaire sont vérifiés par le Bureau et reconnus exacts par l'Assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

En préambule, le Président lit la déclaration reprise en annexe.

L'ordre du jour comporte :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.
2. Rapports du commissaire sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.
3. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ainsi que l'affectation du résultat. Proposition de distribuer 1.275.732 EUR soit 0,40 EUR (0,30 EUR **net**) par action payable à partir du 23 mai 2014 auprès des guichets de la banque Belfius contre remise du coupon n° 3.
4. Proposition d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2013 et proposition d'approuver les rémunérations variables des administrateurs exécutifs.
5. Proposition de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion et au commissaire pour sa mission de contrôle.
6. Proposition de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Croonenberghs pour une durée de trois années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée de 2017.
7. Proposition de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Evers pour une durée de trois années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée de 2017.
8. Proposition de nommer comme administrateur indépendant Madame Pascale Tytgat, avenue Emile Duray 46/4 à 1050 Bruxelles, pour une durée de trois années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée de 2017.
Madame Tytgat est réviseur d'entreprise et répond aux critères de l'article 526 ter du Code des Sociétés.
La rémunération de Madame Tytgat est décrite dans le rapport de rémunération.
9. Proposition de nommer comme administrateur Monsieur Michel Gallez, Calle de la Carnalita 5 à 03110 Mutxamel – Espagne, pour une durée de trois années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée de 2017. La rémunération de Monsieur Gallez est décrite dans le rapport de rémunération.
10. Proposition d'affecter en 2014 un montant maximum de 1% du résultat avant impôts à des projets de développement social et culturel en RDC.

*
* *

D. Van Oostewijck

DELIBERATIONS**1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.**

Les actionnaires ayant pu en prendre connaissance, l'assemblée dispense le Président de la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.

Après un exposé introductif du Président, la discussion de ces rapports est abordée ; il est répondu aux questions posées dans l'Assemblée; les informations complémentaires demandées sont fournies.

2. Comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Les comptes consolidés sont soumis à l'examen de l'assemblée.

Messieurs P. Croonenberghs et C. Evers font un exposé sur les activités 2013 du groupe et sur les résultats sectoriels et consolidés.

Il est donné réponse aux questions posées par les membres de l'assemblée.

L'assemblée aborde ensuite l'examen du bilan, du compte de résultats et de l'annexe de l'exercice clôturé le 31 décembre 2013 formant les comptes annuels statutaires.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe sont approuvés à l'unanimité.

3. Affectation des résultats

L'Assemblée approuve à l'unanimité des voix l'affectation des résultats ressortant des comptes annuels sociaux qui viennent d'être approuvés.

Bénéfice de l'exercice	3.727.090	Euros
Report du bénéfice antérieur	<u>22.728.814</u>	Euros
Bénéfice à affecter	26.455.904	Euros
Affectation à la réserve légale	-118.592	Euros
Rémunération du capital	-1.275.732	Euros
Bénéfice à reporter	25.061.580	Euros

L'assemblée approuve donc le paiement d'un dividende par action de 0,40 EUR (0,30 EUR net), payable à partir du 23 mai 2014 auprès de la banque Belfius contre remise du coupon n°3.

Ce dividende sera prélevé sur le report du bénéfice antérieur.

4. Rapport de rémunération

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport relatif aux rémunérations variables des administrateurs exécutifs.

5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

Par votes spéciaux à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge à chaque administrateur, pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Par vote spécial à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge au Commissaire, pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

6. Reconduction de mandat d'administrateur

Par vote spécial, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix, la reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Croonenberghs pour une période de trois années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée annuelle de 2017.

Monsieur Philippe Croonenberghs siègera en tant qu'administrateur délégué.

D. Van Costenijn

7. Par vote spécial, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix, la reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Evers pour une période de trois années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée annuelle de 2017.
Monsieur Christophe Evers siègera en tant qu'administrateur exécutif.
8. **Nomination d'administrateur**
Par vote spécial, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix, la nomination de Madame Pascale Tytgat, avenue Emile Duray 46/4 à 1050 Bruxelles, en tant qu'administrateur indépendant pour une période de trois années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée de 2017.
Madame Tytgat répond aux critères d'indépendance décrits dans le Code des sociétés (art. 524).
La rémunération de Madame Tytgat est décrite dans le rapport de rémunération.
9. **Nomination d'administrateur**
Par vote spécial, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix, la nomination de Monsieur Michel Gallez, Calle de la Carnalita 5 à 03110 Mutxamel – Espagne, pour une durée de trois années, venant à échéance à l'issue de l'assemblée de 2017.
La rémunération de Monsieur Gallez est décrite dans le rapport de rémunération.
10. **Projets de développement social**
A l'unanimité, l'assemblée approuve l'affectation en 2014 d'un montant de maximum 1% du résultat consolidé avant impôt de l'exercice 2013, soit 90.120 Euros, à des projets de développement social en RDC.



Le Secrétaire



Les Scrutateurs



Le Président

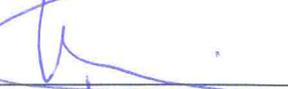
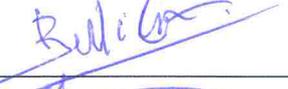
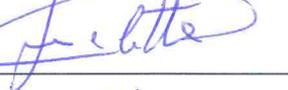
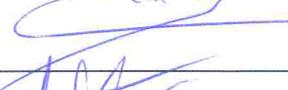
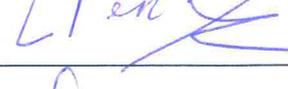
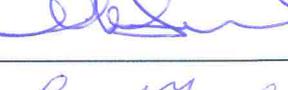
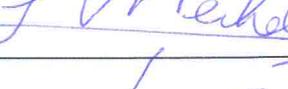
Le Bureau

Les Actionnaires



D. Van Costerwijck

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 MAI 2014
LISTE DE PRESENCES

	NOMS	Nbre. De Titres	Procurations	Signatures
1.	S.F.A., S.A. Boulevard Général Jacques 26 1050 Bruxelles	2.145.430	Philippe Croonenberghs	
2.	Herstholding, N.V. Herststraat 25 1761 Borchtlombeek	6.300	Kristoff Van Houte	
3.	Monsieur Kristoff Van Houte Herststraat 25 1761 Borchtlombeek	10		
4.	Monsieur Fabien Derudder Verte Voie 22 7750 Amougies	6.000	André Derudder	
5.	Monsieur Christophe Evers Rue Van Meyel 28 1080 Bruxelles	6.600		
6.	Belficor, S.A. Boulevard Général Jacques 26 1050 Bruxelles	119.760	Bernard de Gerlache	
7.	Monsieur Michel Limelette Avenue Ch. De Tollenaere 15 1070 Bruxelles	1		
8.	Monsieur Jean-Philippe Waterschoot C/O Utexafrica BP. 3085 Kinshasa – R.D.C.	111.630	Philippe Croonenberghs	
9.	Monsieur Bernard Spinoit Boulevard Dewandere 13 6000 Charleroi	10		
10.	Monsieur Luc Verhulst Vrijlaathoek 6 9900 Eeklo	1		
11.	Monsieur Marc Nerinckx Rue de Bruxelles 43/3 1480 Tubize	55		
12.	Monsieur Olivier De Schrevel Avenue de la Sapinière 40 1180 Uccle	10		
13.	Monsieur Stefaan Van Mechelen Akkerlaan 61 2900 Schoten	1		
14.	Monsieur Gerrit Van Oosterwijck Perklaan 35 3390 Sint-Joris-Winge	100		

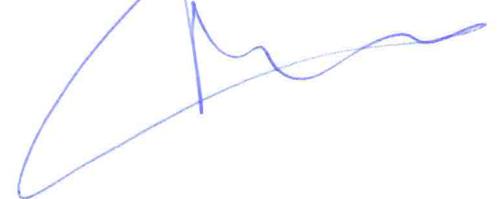
B.M.  

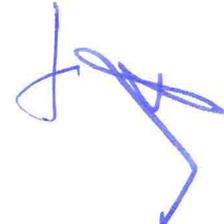
15. Monsieur Bregt Van Oosterwijck Nachtergalenstraat 54 3210 Linden	100		
16. Monsieur Dries Van Oosterwijck Nachtegalestraat 54 3210 Linden	100		D. Van Oosterwijck
TOTAL	2.396.108		


Le Secrétaire


Le Président

Les Scrutateurs



BH   

COMMUNIQUE DE PRESSE

13.05.2014

INFORMATION REGLEMENTÉE

Déclaration de D. Moorkens à l'assemblée générale de Texaf

Veillez prendre connaissance d'un complément d'information au communiqué de presse du 12 mai que le Président du Conseil d'administration de TEXAF fera en assemblée de ce jour et ce dans le contexte du point 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée extraordinaire.

« Une tierce partie a manifesté un intérêt à la reprise d' **IMBAKIN sarl (en liquidation)**, filiale de **TEXAF**.

IMBAKIN a pour seul actif une créance de 51 millions EUR en second rang sur la République Démocratique du Congo (« RDC ») et elle n'a pas de passif. La société n'est pas valorisée dans les livres de **TEXAF**.

L'origine de cette créance réside dans la condamnation en 1996 de la République du Zaïre à verser une indemnité d'expropriation de 63 millions EUR. En 2001, Cobepa a reçu en dation en paiement les 12 premiers millions EUR de cette créance qu'elle détient aujourd'hui en premier rang et en direct et que l'acquéreur est disposé à également racheter.

Par convention du 7 janvier 2014, Texaf, Imbakin SARL en liquidation (« **Imbakin** ») et Cobepa ont convenu de signifier conjointement à l'Etat Congolais cette cession.

Dans cette dernière convention, ces parties ont également convenu des dispositions suivantes :

- cette signification conjointe s'inscrit dans l'esprit de collaboration qui anime Imbakin, Texaf et Cobepa dans cette affaire. Ces groupes s'engagent à se tenir informés dans l'avenir de toute démarche relative à la récupération de la Créance ;
- par ailleurs, Imbakin, Texaf et Cobepa se sont engagés à ne procéder à aucune signification, ni autre notification relative à la Créance et à n'entamer aucune procédure d'exécution du jugement du Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe du 12 septembre 1996, qui ne soit pas compatible avec la Cession de Créance et sa signification ;
- enfin, Imbakin et Texaf d'une part et Cobepa d'autre part s'engagent, chacune pour ce qui les concerne, à ne pas céder la partie de la Créance qui leur appartient sans en faire bénéficier l'autre partie.

Ces engagements seront repris par Imbakin Holding dans le cadre de la scission.

Compte tenu du caractère prioritaire de la créance de Cobepa, le prix attendu pour la cession d'**IMBAKIN** serait de 19,5 millions EUR.

Une « due diligence » est en cours. Elle ne devrait pas s'étendre au delà du 23 juin. A ce stade, il ne peut être garanti que la transaction aboutira. »

TEXAF, constituée en 1925, est l'unique société d'investissements à vocation industrielle, immobilière et agricole, cotée sur Euronext, ayant à ce jour toutes ses activités et filiales en République Démocratique du Congo. Cette cotation en bourse des activités congolaises et les obligations de bonne gouvernance et de transparence qui en découlent constituent un atout majeur du groupe pour la promotion du secteur formel en RDC.

Contact: Philippe Croonenberghs, CEO: +32 495 24 32 64
Christophe Evers, CFO: + 32 495 24 32 60